

REPÈRES POUR L'ORIENTATION EN 3ÈME

DEUX VOIES D'ORIENTATION POSSIBLES

- **La voie générale et technologique** vers un **Baccalauréat** général ou technologique en 3 ans :
 - ➔ dans un Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) : réfléchir aux choix des enseignements d'exploration en seconde
- **La voie professionnelle** vers un **Bac Professionnel en 3 ans**
ou un CAP en 2 ans pour certaines spécialités
 - ➔ dans un Lycée Professionnel (LP): réfléchir à **4 vœux différents**
 - ➔ ou par la voie de l'apprentissage : au Centre de Formation d'Apprentis (CFA), l'élève et sa famille recherchent une **entreprise, un maître d'apprentissage**

LES MOMENTS FORTS

DECEMBRE	1 ^{er} conseil de classe	Le point est fait sur le niveau scolaire
MARS	Intentions d'orientation	Le conseil de classe du 2 ^{ème} trimestre donne un avis sur les vœux provisoires d'orientation formulés par l'élève et la famille. Cet avis n'est pas définitif.
JUIN	Vœux définitifs	Le conseil de classe du 3 ^{ème} trimestre se prononce sur les choix de la famille. Les parents ont le dernier mot.
Fin JUIN	Affectation	Pour la voie professionnelle, le nombre de places est limité, d'où la nécessité de formuler plusieurs vœux. Certains enseignements d'exploration en 2 ^{nde} G et T offrent également un nombre de place limité Le classement des candidats s'effectue à l'aide d'un logiciel informatique
Début JUILLET		Inscription dans les établissements d'accueil après les résultats de l'affectation

POUR TROUVER SA VOIE, IL FAUT :

- ❖ Se poser des questions sur soi (goûts, qualités, matières où l'on réussit le mieux, santé...)
- ❖ Se renseigner sur les métiers et leurs débouchés
- ❖ Se renseigner sur les formations et les diplômes

Et mettre en relation ces différents éléments.

COMMENT, OU S'INFORMER ?

LA DOCUMENTATION

- Une brochure ONISEP sera distribuée au collège (informations générales, conseils, adresses des lycées et des sections post 3^{ème} en Midi-Pyrénées)
- Auto-Documentation au C.D.I.
- Site d'information et d'orientation : www.onisep.fr

LES PERSONNES QUI PEUVENT APPORTER UNE AIDE AU COLLEGE :

- Les professeurs et en particulier le professeur principal, les documentalistes,

**La conseillère d'Orientation-Psychologue, Mme AYERBE-DASQUE
de permanence au collège le lundi journée**

Prendre rendez-vous à la vie scolaire

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION :

1, rue Calvet (près du Lycée Michelet) **05.63.66.12.66.**

C'est un lieu où l'on peut rencontrer un conseiller d'orientation, consulter des documents, passer des questionnaires d'intérêt etc.....

Le CIO est ouvert au public du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 (et pendant les congés scolaires de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30). Les conseillers reçoivent sur **rendez-vous**

ACTIVITES PROPOSEES PAR LE COLLEGE

Par exemple : séquence en entreprise, visites de lycées, d'entreprises, forums au mois de mars, ...

PORTES OUVERTES

Les Lycées, lycées professionnels et CFA organisent des visites pour les élèves et leurs parents (en général au 2^{ème} trimestre)